

Gérard QUÉVEAU \* \* \* \* Dipl. ing. Arts et Métiers - EST Aéro  
Président Directeur Général - Chairman C.E.O - Groupe Henri Heuliez

QG/mce - 12 880

Le 24 Février 2005

Monsieur Jean-Pierre RAFFARIN  
Premier Ministre  
HOTEL DE MATIGNON  
57, rue de Varenne  
75700 PARIS

*Monsieur Le Premier Ministre,*

Dans nos campagnes qui vous sont chères se développe un **phénomène social dramatique** qui a influencé largement les résultats des dernières élections régionales, les électeurs ayant horreur des injustices flagrantes.

**L'industrie locale** en milieu rural se **débat courageusement** face à la concurrence internationale effrénée. Pour cela, elle doit investir en permanence et employer une main-d'œuvre de recherche et de production de qualité, mais jamais détaxée.

Les **artisans** et les **rare petits commerçants** n'ont pas de monopole qui les protège.  
Les **agriculteurs** sont étouffés par la grande distribution.

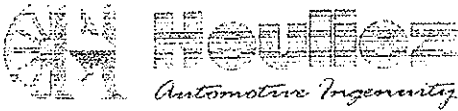
En face, dans chaque **canton rural**, est installée en position de **monopole, sans concurrence, une moyenne surface** dite "à prédominance alimentaire", mais qui en fait couvre l'ensemble du commerce : épicerie, boulangerie, boucherie, poissonnerie, fruits et légumes, quincaillerie, bazar, coutellerie, armurerie, librairie, papeterie, presse, photo, teinturerie, bijouterie, parfumerie, chaussures, vêtements, mercerie, jouets, fleurs, électroménager, TV, hi-fi, meubles, gaz, essence, gas-oil, lavage ..... et contrôle abusivement les commerces dans la galerie marchande dont elle est propriétaire.

**Chaque moyenne surface cantonale a tué depuis longtemps le commerce local de proximité. Chacune de ces supérettes réalise plus de 60 % du commerce local, et parfois plus de 80 % du commerce alimentaire**, fait des bénéfices en pourcentage à 2 chiffres. Une **moyenne surface** se finance en 5 ans ; on arrive ainsi à des **féodalités commerciales** par cooptation et parrainage, chaque membre d'une même famille possède sa supérette cantonale, sans concurrence. Le prix de ces fonds de commerce en monopole dépasse souvent les 10 millions d'Euros ; il est fréquent que certains propriétaires s'arrêtent de travailler à 50 ans ! Une **moyenne surface** utilise une **main-d'œuvre de bas salaires**, afin de bénéficier des baisses de charges (lois Aubry - Fillon), elle exploite au maximum le personnel non syndiqué avec des horaires indécents, utilise couramment les emplois précaires : CDD à répétition, intérimaires, emplois jeunes..., choisit toujours de la main d'œuvre bon marché aidée. Du fait de la non-concurrence, avec la disparition du petit commerce, il est fréquent que ces **moyennes surfaces** dépassent le seuil des 50 emplois, et afin de ne pas payer la Participation aux salariés, souvent elles se divisent en deux entités de moins de 50 personnes !

Leurs **centrales d'achats**, véritables monopoles, importent toujours plus de produits manufacturés étrangers, font une pression constante sur les producteurs agricoles locaux, ne répercutent pas les baisses de prix (marges arrière) et abusent des règlements à 120 jours.

Ces monopoles commerciaux amènent toujours les mêmes abus sociaux : bas salaires et hausses des prix.





Pourquoi continuer à entretenir de telles situations qui creusent les comptes sociaux, accélèrent le déficit commercial de la France et ne créent aucun emploi ?

Pourquoi **la France favorise-t-elle ces monopoles commerciaux en milieu rural, destructeurs de l'harmonie sociale** : prix élevés et exploitation de la main d'œuvre ? Et pourtant l'Europe interdit et surveille de près tout monopole.

J'en appelle, Monsieur le Premier Ministre, à votre sens humaniste et républicain, afin de profiter de la **mise à jour de la loi Galland** pour mettre fin dans nos campagnes à ces injustices sociales qui alimentent largement la morosité ambiante de l'opinion :

- en libérant complètement ce type de commerce monopolistique dans nos campagnes,
- en favorisant la recherche industrielle, clé de notre richesse de demain et du développement de l'emploi,
- en continuant à aider la main-d'œuvre artisanale et de services.

Pourquoi ne pas appliquer **trois règles simples** dans la **future loi** :

- 1) Lorsque le même commerce : **moyenne surface**, réalise **plus de 50 % du commerce alimentaire local**, **l'installation d'un concurrent est totalement libre**.
- 2) **Arrêter de subventionner la main-d'œuvre des activités de commerce et de négoce**, ce secteur importateur ne crée pas d'emploi, et **détaxer la main-d'œuvre de recherche**, artisanale et services (loi de la cohésion sociale 2005).
- 3) Taxer les surfaces commerciales au-delà de 300 m<sup>2</sup> en rendant la liberté d'agrandissement et surtout augmenter la C3S (taxe intelligente).

Actuellement dans le **Nord Deux-Sèvres**, la Vendée, mais aussi dans tout l'ouest, les **cantons ruraux** vivent sous le **règne sans partage du "numerus clausus des Super U"**. Dans le reste de la France rurale, le phénomène est identique sous d'autres enseignes.

Dans les **villes moyennes et grandes**, le problème est très différent, car le **commerce**, réglementé par votre loi de 1996, est **très concurrentiel** : hypermarchés, commerces de centre ville, rues piétonnes, grandes surfaces spécialisées, grands magasins, chaînes franchisées .....

La France a perdu l'année dernière 100 000 emplois industriels et le déficit commercial s'est encore amplifié en 2004 sous la pression des centrales d'achats importatrices.

Je sais, en regardant votre action courageuse à la tête du Gouvernement, que la France est très difficile à réformer et à moderniser, mais vous pouvez, Monsieur le Premier Ministre, changer ces positions de **monopole commercial dans nos campagnes**, et donner des espaces de liberté aux vrais créateurs d'emplois : la recherche, l'industrie, l'artisanat, les services.

**Votre action courageuse passée au Ministère des PME, du Commerce et de l'Artisanat de 1995 à 1997**, l'a amplement démontré.

Si je me permets, Monsieur le Premier Ministre, de vous écrire ces quelques réflexions c'est par respect, amitié indéfectible et reconnaissance pour votre action politique, d'abord comme Président du Poitou-Charentes, à Strasbourg au Parlement européen et maintenant à la tête du Gouvernement de la France.

Les Français comprendront votre langage de vérité et de transparence pour protéger la ruralité française.

*Restant à votre disposition, croyez, Monsieur le  
Premier Ministre en ma fidèle amitié*

*Yves Guéhen*